



Assemblée générale ordinaire

Bellerive-sur-Allier, 10 novembre 2019

Compte-rendu

Rapport moral de l'année 2018

1) Les adhérents à la FBMA :

Le nombre d'adhérents est assez stable d'une année à l'autre.

2015 : 117

2016 : 147 (l'effet 20 ans !)

2017 : 118

2018 : 119 (à fin octobre)

2019 : 118 (à fin novembre).

Le montant de la cotisation annuelle est de 30 € (par personne ou couple).

Elle est valable pour 12 mois filants, quelle que soit la date d'adhésion (ex : d'octobre 2019 à octobre 2020).

Pour connaître la date de renouvellement d'adhésion, il suffit de se connecter sur le site www.france-bluegrass.org. (En cas d'oubli, Jean Lacote envoie un petit mail amical de rappel).

Il est possible de régler son adhésion en ligne via Paypal.

2) Le site web et le forum :

NB : 3 jours avant cette AG, le 8 novembre, le site de la FBMA a été temporairement fermé par l'hébergeur, au motif de fichiers infectés, mais sur lesquels nous n'avons pas la main en tant qu'administrateur. (En conséquence, le forum, rattaché au site, a été également indisponible). Jean s'est mis en contact avec le service technique de l'hébergeur et a déployé beaucoup d'énergie pour régler les problèmes, avec l'aide de Pierre.

Echange de vues : étant en situation de crise au moment de l'AG, une solution radicale a été évoquée, celle éventuellement de mettre fin au contrat avec l'hébergeur du site (la société Amen), et de créer un nouveau site via un autre hébergeur moins cher. Ce serait aussi l'occasion de passer du HTML au PHP qui apporte davantage de fonctionnalités (notamment l'utilisation de fichiers interactifs). Jean, Pierre et Jean-Raphaël vont ensemble engager une réflexion sur ce sujet.

3) Un point sur les activités de l'association FBMA :

L'activité de la FBMA est principalement :

- l'édition du magazine Bluegrass Times, magazine de 20 pages (4 éditions par an : 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre), réalisé par François Robert et Dominique Guillot ;

Précisions sur le format : pour le numéro d'octobre 2019, 60 envois en numérique (procédure gérée par Jean) et 83 envois papier. Soit 143 envois : c'est plus que le nombre d'adhérents annuel, car l'envoi est également adressé aux retardataires (adhérents à 18 mois du dernier règlement).

L'envoi numérique réduit les frais de fonctionnement de l'association ; les adhérents peuvent opter pour ce format en le demandant par mail à Jean Lacote : j-lacote@orange.fr ou france.bma@gmail.com

- la mise à jour régulière du site internet ;
- l'animation du forum et de la page Facebook ;

- l'organisation (portage administratif et financier) des rencontres nationales à Vichy (à noter que la FBMA peut aussi, en tant que de besoin, contribuer aux autres manifestations en région selon les besoins).

A ce sujet, Jean Lacote précise qu'il s'apprête à finaliser un formulaire d'inscription interactif à renseigner en ligne (avec également possibilité de paiement en ligne) pour faciliter les inscriptions au Winter.

Rapport financier de l'année 2018

Le trésorier communique les informations suivantes :

Bilan 2018	Dépenses	Recettes
Adhésions 2018		4.250,00
Frais de fonctionnement (timbres, assurance, frais bancaires, etc...)	132,32	
The Bluegrass Times frais d'impression + envoi postal	716,54	
Organisation du Spring 2018	1.456,06	1.335,50
Organisation du Winter 2018	1.274,34	6.687,00
	3.579,26	12.272,50
Résultat : + 8.693,24 € (1)		

(1) NB : nous sommes toujours en attente de la facture du centre omnisports pour le Winter 2018 (estimée : 7 à 8.000 €), ce qui explique le montant du résultat.

Les projets : échanges de vues

1) Encourager les adhésions :

Même si l'effectif des membres adhérents est stable d'une année à l'autre, il reste faible pour une association d'envergure nationale. Aussi, il est proposé de créer un nouvel outil de communication qui pourrait venir compléter ceux existants (site, forum, FB, BGTimes), à savoir une lettre d'information de type « infos-flash », à parution selon l'actu. L'idée est de la diffuser par mail au plus grand nombre, et pas seulement aux adhérents, afin de mieux faire connaître la FBMA et donc encourager à l'adhésion. Le principe est validé en AG mais il reste à étudier la faisabilité puis les conditions de mise en oeuvre : pilotage, contenu, nom, saisie, mise en page, diffusion en nombre...

Les membres présents ont cependant rappelé l'attachement de tous au journal Bluegrass Times réservé aux adhérents.

Une autre idée pour mieux faire connaître l'association est d'augmenter sa visibilité sur des événements phares tels le festival de La Roche-sur-Foron : banderole, stand... Ce sujet est à approfondir avec les organisateurs.

2) Un Spring en 2020 ?

Philippe Boutet ouvre une réflexion sur l'éventualité d'organiser un Spring au mois de mai 2020 dans le Morvan, dans une base de loisirs de sa connaissance qui propose hébergement et restauration, ainsi que plan d'eau et activités pour les familles. L'AG donne un avis de principe très favorable et propose à Philippe d'approfondir ses premières investigations afin d'avancer sur les aspects financiers, les dates de disponibilités, les prestations proposées.

3) Winter et Spring : nouvelle politique tarifaire

Il est rappelé que, pour le Winter, le prix de chaque repas et nuitée sont majorés de 0,50 € afin de financer les dépenses induites par l'organisation. Il est également demandé, pour les non adhérents à FBMA, une participation supplémentaire de 6 € par personne. Ces recettes sont utilisées pour réserver le centre omnisports, payer les heures de technicien régie-son et du gardien, les cachets et catering des musiciens.

Afin de simplifier cette gestion, et de gagner en lisibilité pour les participants, il est décidé de modifier ces modalités financières comme suit :

- supprimer le prélèvement de 0,50 €

- instaurer une participation payante pour tous, adhérents comme non adhérents, forfaitaire pour le week-end de deux jours (= 2 jours / 2 nuits), avec des tarifs différenciés :

- 6 € pour les adhérents
- 15 € pour les non adhérents

(Le CA se réserve la possibilité de revoir ces tarifs à la hausse à titre exceptionnel en cas de week-end prolongé).

Le tarif d'entrée à la soirée concert reste inchangé, à savoir 10 € pour les non adhérents. Pour les adhérents, il est demandé une participation libre de soutien. Ces dispositions ont été votées en AG du 18 octobre 2015 . (NB : Lors de ce vote, il a également été décidé que « cependant, en cas de venue d'une "tête d'affiche" exceptionnelle , le bureau se réserve de définir ponctuellement un tarif spécifique à ce concert »).

4) Amener les jeunes (et les moins jeunes) à la pratique du Bluegrass :

Pierre (Ti'Pierre) soulève les questions de la transmission et de la relève en matière de pratique musicale en général, et de musique Bluegrass en particulier. La discussion s'engage sur la difficulté d'accompagner au mieux les « débutants en Bluegrass » , à savoir aider les personnes, musiciennes ou non, qui souhaitent s'initier à ce style mais qui rencontrent des appréhensions ; et de manière plus large, de faire découvrir aux plus jeunes ce style musical.

En effet, la participation à des rencontres collectives (rassemblement, ateliers) peut parfois être un obstacle insurmontable pour les timides. Une bonne approche reste le premier contact individuel d'un musicien bienveillant pour favoriser l'initiation.

Pour cela, il serait souhaitable de rendre plus visible l'information très éparpillée : où trouver un prof, un stage, un atelier, des jams et slow-jam...

Elections 2019 : renouvellement des instances

1) Rappel sur le fonctionnement de l'association :

Pour mémoire (et pour information des nouveaux adhérents) : les statuts ont été révisés en assemblée générale extraordinaire de novembre 2016 et sont consultables sur le site Web.

Les instances sont : l'assemblée générale (l'ensemble des adhérents), qui élit le conseil d'administration pour trois ans. Le CA est principalement constitué de représentants régionaux qui peuvent notamment centraliser et faire remonter ou redescendre des informations, ou encore organiser des rassemblements locaux.

Le CA élit en son sein le bureau composé de cinq membres.

2) Renouvellement du conseil d'administration

Après appel à candidature, se déclarent candidats :

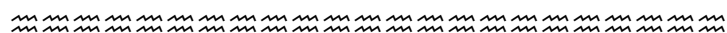
Pour les représentants des régions :

- Nord (Hauts de France) : Dominique Guillot
- Ile-de-France / Normandie : Philippe Boutet
- Ouest : Catherine Colleu
- Grand Est : Alain Polet ?
- Rhône-Alpes Auvergne : Isabelle Groll
- Sud-ouest : Georges Barret
- Méditerranée : Frédéric Vilain ?

Autres postes :

- Jean-François Tronelle
- Philippe Checa
- Nicolas Guibout
- Anne-Marie Viala

Vote : ces candidats sont élus à l'unanimité.





Réunion du conseil d'administration de la FBMA

Bellerive-sur-Allier, 10 novembre 2019

Le président ouvre la réunion du conseil d'administration de la FBMA, dont l'ordre du jour est l'élection du bureau.

Etaient présents : Georges Barret, Philippe Boutet, Philippe Checa, Catherine Colleu, Isabelle Groll, Nicolas Guibout, Jean-François Tronelle, Anne-Marie Viala.

Absents excusés : Dominique Guillot, Alain Polet, Frédéric Vilain.

Le conseil d'administration procède à l'élection du bureau.

Le bureau est élu pour trois ans au sein du CA.

Après appel à candidature, se déclarent candidats :

Au poste de président : Jean-François Tronelle

Au poste de vice-président : Philippe Checa

Au poste de trésorier : Nicolas Guibout

Au poste de secrétaire : Anne-Marie Viala

Au poste de membre représentant les régions : Isabelle Groll

Vote : ces candidats sont élus à l'unanimité.

Le président clôt la réunion du conseil d'administration.

Fait à Bellerive-sur-Allier, le 10 novembre 2019

Le président

Jean-François TRONELLE

La secrétaire

Anne-Marie VIALA

~~~~~